



**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 509-2016**

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 6 juin 2016, a adopté le règlement numéro 509-2016 portant le titre de : **RÈGLEMENT 509-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 505-2015 DE FAÇON À ÉTABLIR UNE NOUVELLE CATÉGORIE À LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, DES ÉGOUTS, D'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 22 juin 2016.

JOCELYNE LALIBERTÉ,  
GREFFIÈRE

**RÉSUMÉ DE L'AVIS**

*But du règlement :* *Ajouter une catégorie à l'égard de la tarification des services d'aqueduc, des égouts et de traitement et d'enlèvement des matières résiduelles pour les bâtiments comportant un nombre d'unités de 100 logements et plus.*

*Date de prise d'effet :* *Lors de sa publication, soit le 22 juin 2016.*